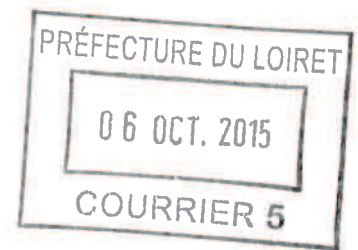




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2015

82 /15

Date d'affichage : 5 octobre 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille quinze, le 29 septembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 23 septembre 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Michèle CORMERY à Mme
Elysabeth CATOIRE, M. Olivier GRUGIER à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à Mme
Marie-Annick VATZ, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme
Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique
THENAULT

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Cession d'un terrain sur la ZA de la Chavannerie II à la SAS Guintoli

La Société GUINTOLI est filiale du groupe français de Travaux Public NGE. Cette entreprise est leader en France sur les marchés de VRD et terrassement. Elle se spécialise en canalisation et réseaux. Le groupe NGE projette, via la SAS GUINTOLI, l'acquisition d'un terrain dans la région Orléanaise :

- pour installer un atelier mécanique d'entretien et de réparation du parc matériel de son agence Centre Loire
- pour réaliser une plateforme de valorisation des matériaux issus des chantiers environnants
- pour permettre le stockage des fournitures et le parkage des engins de chantier

Le choix du groupe s'est porté sur un terrain de la Chavannerie, commune de la Ferté Saint-Aubin. Il s'agit de l'ensemble constitué par les parcelles AV 64 et AV 66. Ce terrain de 17 919 m² est grevé d'une zone non aedificandi de 80 mètres linéaires au nord du Cosson.

Le service de France Domaine s'est prononcé le 28 septembre 2015 concernant la vente de 17 919 m² sur une base de 12 € le m² pour la partie constructible et de 1,5 € le m² pour la zone non aedificandi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VEND à la SAS GUINTOLI l'ensemble foncier constitué des parcelles AV 64 et 66 zone de la Chavannerie, commune de La Ferté Saint-Aubin. Cet ensemble foncier de 17 919 m² est composé

de 7 358 m² constructibles au prix de 12 € le m² et de 10 561 m² en zone non aedificandi au prix de 1,5 € le m², soit une vente de 104 137,50 € HT, conformément à l'avis des domaines en date du 28 septembre 2015.

AUTORISE son Président à signer l'acte à intervenir

AUTORISE la SAS GUINTOLI à construire sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la collectivité, les frais étant supportés par l'acquéreur

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 6 octobre 2015

